



# Bulletin départemental n°376 du 25 février 2021



## Sommaire:

**Cabinet :**

***Délégation de signature***

**SDJES :**

***Avis recrutement SNU***



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Vaucluse

Pôle Cabinet – SG – A-DASEN 1D

Affaire suivie par :  
Louise GUARDIOLA  
Tél : 04 90 27 76 06  
Mél : ce.cabinet-ia84@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers  
84000 Avignon

**ARRÊTÉ  
donnant subdélégation de signature**

**LE DIRECTEUR ACADEMIQUE  
DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE**

VU la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> aout 2001 modifiée relative aux lois de finances,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 modifié relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU l'arrêté interministériel du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité, pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'Éducation Nationale,

VU le décret du 9 mai 2018 publié au Journal Officiel du 10 mai 2018 nommant Monsieur Jean-Bertrand GAUME en qualité de préfet de Vaucluse,

VU le décret du 9 mai 2017 publié au Journal Officiel du 10 mai 2017 portant nomination de Monsieur Christian PATOZ en qualité de directeur académique des services de l'Éducation Nationale de Vaucluse,

VU l'arrêté préfectoral du 3 janvier 2020 donnant délégation de signature à Monsieur Christian PATOZ, directeur académique des services de l'Éducation Nationale de Vaucluse, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat,

VU le décret n° MENH2101655D portant nomination de Monsieur Stéphane GOGET en qualité de directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de Vaucluse

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup> :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian PATOZ, directeur académique des services de l'Éducation Nationale, la délégation de signature qui lui est donnée par l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 3 janvier 2020 précité, est subdéléguée dans les conditions suivantes :

Monsieur Stéphane GOGET, IA DAASEN pour tous les BOP

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane GOGET :

Monsieur Alain MASSENET, Secrétaire Général

### Article 2 :

Toutes dispositions antérieures et contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

### Article 3 :

Le secrétaire général de la direction académique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Vaucluse.

Avignon, le 24 février 2021

The image shows a blue circular official stamp of the 'DIRECTION ACADEMIQUE DE VAUCLUSE'. The stamp features a central emblem with a sun and a book, surrounded by the text 'DIRECTION ACADEMIQUE DE VAUCLUSE' and a star at the bottom. A blue ink signature is written across the stamp.

**Christian PATOZ**



On recrute des encadrants pour le Service national universel

Emploi - Laïcité / Citoyenneté

Dans le cadre de la mise en place du Service national universel (SNU), qui prévoit notamment des séjours de cohésion, un appel à candidatures est lancé pour le poste de **directeur/directrice de centre**, ainsi que d'autres postes d'encadrement.

Dans le cadre du dispositif du Service national universel, lancé en 2019, des recrutements sont lancés pour encadrer les séjours de cohésion prévus fin juin 2021.

Sont mis au recrutement les postes de **directeur/directrice de centre** et d'**adjoint/adjointe au directeur / à la directrice de centre**. La date limite de dépôt des candidatures est fixé au 10 mars 2021, les fiches de poste sont accessibles [ici](#).

Pour candidater, envoyez lettre de motivation et CV et fiche de candidature complétée, à l'adresse mentionnée dans la fiche de poste.

**FICHE DE POSTE**  
(à diffuser au format PDF)

**IDENTIFICATION DU POSTE**

**CHEF DE CENTRE DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL, VAUCLUSE**

**INTITULE DU POSTE : CHEF DE CENTRE DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL**

**DIRECTION OU SERVICE : DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

**CATEGORIE: A**

**POINTS NBI :**

**FAMILLE(S) PROFESSIONNELLE(S) REME**

**DOMAINE FONCTIONNEL RIME**

MANAGEMENT, PILOTAGE ET CONTROLE

RESPONSABLE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

**CONTEXTE DU RECRUTEMENT :**

Poste vacant

Poste susceptible d'être vacant

Création

**Date souhaitable de prise de fonction : 15 mars 2021**

- Date de début de mission : 15 mars 2021

- Mars 2021 : intégration dans la démarche collaborative; formation de 5 jours (date à confirmer);

- De mars à mai 2020 : préparation et structuration des séjours (y compris recrutements), dans le cadre d'un travail partenarial (services de l'État, têtes de réseau associatives ...);

- 21 Juin au 2 juillet 2021 : tenue du séjour de cohésion (prévisionnel);

- Date de fin de la mission: mi-juillet 2021 - clôture puis évaluation des séjours de cohésion

**LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE :**

**Direction ou service :** DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
SERVICE DEPARTEMENTAL A LA JEUNESSE, A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS

**Adresse :** 49 RUE THIERS, 84000 AVIGNON

**LOCALISATION FONCTIONNELLE LORS DU SEJOUR DE COHESION :**

**Adresse :** ACCUEIL HEBERGEMENT LOGIS DES JEUNES DU COMTAT  
201, RUE KALLERT, 84200 CARPENTRAS

**LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT**

**FONCTION :** CHEF DE CENTRE SNU

**NOMBRE D'AGENTS A ENCADRER :** 30 CADRES ET ENVIRON 176 VOLONTAIRES

**CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE :** VACATIONS

**EN FONCTION DE L'ORIGINE DU RECRUTEMENT :** CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF, CDD, MISE A DISPOSITION, DETACHEMENT, AUTRE.

Obligation de présence sur site pendant le séjour – pension complète fournie

Tenue obligatoire pendant le séjour

Permis B souhaité

**DESCRIPTION DE LA STRUCTURE :**

Le SNU est un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale – qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires –, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU se décline en 4 phases successives, dont 2 phases obligatoires, à partir de 15 ans :

- une phase préalable d'information et de préparation, qui permet d'informer les familles et de préparer l'appel des jeunes. Appuyée sur le collège et les programmes d'enseignement, elle se traduit également par l'organisation d'une journée

d'information en classe de 3<sup>ème</sup> ;

- un séjour de cohésion de deux semaines obligatoire, et destiné à transmettre un socle républicain fondé sur la mise en activité, les symboles collectifs et l'esprit de défense comme de résilience. Ce séjour, effectué dans l'année qui suit la classe de 3<sup>ème</sup>, sera aussi l'occasion de bilans individuels (illettrisme, compétences), les bilans de santé seront effectués avant le séjour ;
- une mission d'intérêt général, obligatoire inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours. Fondées sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel ;
- Une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois, qui pourrait être réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.

Une équipe de projet pilote la mise en œuvre locale du projet sur la base des orientations définies nationalement. Sous la direction du recteur, un comité de pilotage associe les services départementaux de la préfecture, de l'éducation nationale, le délégué militaire départemental, le directeur départemental de la sécurité publique, le commandant du groupement départemental de gendarmerie, le commandant du service départemental d'incendie et de secours et la délégation départementale de l'ARS. Le chef de projet qui pilote la réalisation du projet départemental est le premier interlocuteur du directeur de centre, son premier donneur d'ordres et son principal appui.

Les modalités de mise en œuvre du SNU sont guidées par l'impératif absolu de sécurité. Une attention particulière devra notamment être portée au respect de l'intégrité physique, psychologique et morale des jeunes mineurs, tout particulièrement à l'occasion du séjour de cohésion.

Au titre de ses compétences relatives à l'action éducative, l'IA-DASEN dirige les travaux de déploiement du SNU. L'IA-DASEN, pour le Recteur, est responsable du dispositif dans le département et s'appuie sur un chef de projet qui pilote la réalisation du projet départemental et qui est le premier interlocuteur et donneur d'ordres du chef de centre. Le chef de projet départemental s'appuie sur un comité de coordination départementale, chargé de la mobilisation et de la coordination des services de l'État.

Dans chaque département, un ou plusieurs centres d'hébergement abritent le ou les séjours de cohésion. Chaque centre est dirigé par une équipe de direction, composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l'action publique, associative ou professionnelle concourant à la mise en œuvre du SNU.

**EFFECTIFS DE LA STRUCTURE : 30 CADRES ET TUTEURS DE MAISONNEES, 200 VOLONTAIRES**

#### **DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITES, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES) :**

##### **RESPONSABILITES PARTICULIERES :**

Le chef de centre est recruté sur décision du Recteur. Dès sa nomination il intègre l'équipe de projet départementale pour participer à la conception et à la préparation du projet d'accueil des volontaires. Il dirige les séjours de cohésion. Il participe à l'évaluation des séjours successifs et à la définition des aménagements souhaitables.

Le chef de centre est appuyé dans ses missions par 2 adjoints :

- **un adjoint encadrement**, chargé de la direction et de l'animation des tuteurs et des cadres de compagnie ;
- **un adjoint éducatif** qui coordonne l'ensemble des intervenants, s'assure de la cohérence du projet pédagogique avec l'ensemble des administrations, agences et associations concourantes.

Il dispose d'une équipe de soutien du centre composée de :

- **un intendant** chargé de la gestion quotidienne du centre
- **un infirmier** qui assure le suivi sanitaire des jeunes et contribue à la promotion de la santé
- **un référent sport et cohésion** qui appuie l'action des capitaines de compagnie dans ces deux domaines et relaie celle de l'équipe de direction du centre.

**Un binôme de cadres de compagnie et des tuteurs de maisonnées** constituent l'encadrement au contact des volontaires. Le chef de centre choisit au sein de ce binôme de cadres expérimentés, le **capitaine de compagnie** (ou chef de compagnie) **et son adjoint**.

Les compagnies d'une cinquantaine de volontaires sont mixtes. Dans chaque compagnie, les volontaires sont regroupés en maisonnées, non-mixtes, d'une dizaine de jeunes gens. A la tête de chaque maisonnée, un **tuteur** de même sexe incarne le premier niveau de la chaîne d'autorité et de responsabilité du centre

Il encadre une trentaine de cadres et tuteurs de maisonnée, et environ 200 volontaires.

Le chef de centre est le garant des objectifs, des finalités et de la pédagogie de toutes les activités du séjour. Il fait de son centre « une école de la vie » génératrice de confiance mutuelle.

##### **1. Chef d'établissement, chef d'organisme**

Il dirige, administre et anime la vie du centre. Son action personnelle s'exerce sur l'ensemble de l'équipe des encadrants et sur chacun des volontaires. C'est le premier interlocuteur des institutions et des différents partenaires pendant toute la phase de cohésion.

En lien avec l'équipe départementale de projet il provoque des volontariats pour les cadres des 3 niveaux, il accompagne leur recrutement administratif.

Pendant le stage, il est le garant de la sécurité absolue des volontaires tous mineurs, il fait mettre en œuvre l'ensemble des règles

liées à l'hygiène, à la sécurité et la prévention des accidents.

Il s'assure de l'organisation des maisonnées et de la disposition des locaux avant l'arrivée sur site des volontaires.

Il répond aux sollicitations des médias en valorisant la création du SNU et l'action de son centre.

Il organise, en lien avec les services de l'Etat dans le département et avec les collectivités territoriales, la cérémonie de fin de séjour.

A l'issue du stage de cohésion il participe à l'évaluation et formule des propositions d'aménagement.

## 2. Responsable pédagogique

Il prend les dispositions nécessaires pour que les objectifs pédagogiques du séjour de cohésion soient atteints dans chacune des 7 thématiques des modules collectifs de formation. En amont du stage, en lien étroit avec l'équipe de projet et avec les relais locaux compétents sur les différentes thématiques (administrations, associations, etc. ...), il identifie et contacte les différents intervenants, et leur assure une formation initiale sur le projet et la pédagogie.

Il veille à construire des activités fondées sur une pédagogie active et intégratrice et d'éducation non formelle, privilégiant, chaque fois que possible, l'interdisciplinarité entre les modules collectifs de formation.

Il identifie les besoins liés aux volontaires en situation de handicap ou justifiant de situations particulières (jeunes en situation de décrochage...) et fait mettre en œuvre les dispositifs d'égalité, d'intégration et d'inclusion pour garantir la réalité du principe d'universalité du SNU.

Appuyé par son adjoint, conseiller éducatif, et en lien avec le chef de projet départemental, il construit l'emploi du temps des deux semaines du séjour.

Il organise le lien avec les familles des volontaires.

## 3. Responsable de la discipline générale

Il est responsable de l'application du règlement intérieur du centre SNU arrêté par le recteur.

Il veille à donner du sens à l'ensemble des rites républicains. Il préside le lever quotidien des couleurs.

## 4. Responsable de la logistique générale et du soutien

Aidé par l'intendant du centre et par le chef de projet, il prépare le bon déroulement du séjour. Il organise l'accueil et le départ en gare des volontaires.

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Formations prévues dans le cadre de l'adaptation au poste de travail

Le chef de centre participe à la formation commune des chefs de centre organisée par la DJEPVA – MSNU et à l'encadrement des formations organisées en région au profit des cadres des centres.

Dispositions administratives

Le directeur de centre est recruté par le biais d'un contrat court de droit public, d'abord à temps partiel pour couvrir sa formation centralisée, l'encadrement des stages en région et sa participation aux travaux du CODIR départemental puis à temps plein pour couvrir la semaine de préparation directe et la conduite du séjour. Le même chef de centre peut encadrer deux séjours successifs.

Nombre de jours rémunérés (préparation; déroulé; bilan): entre 34 et 40 jours

Préparation, participation au pilotage	Formation Nationale	Rencontre avec les équipes	Réunion Avant séjour	Séjour 22/06 au 03/07	Repos compensateur	Evaluation et bilan
6-12	5	3	2	12	3	3

### PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS :

<input type="checkbox"/> Les autres services de la direction	<input checked="" type="checkbox"/> Les services déconcentrés	<input checked="" type="checkbox"/> D'autres ministères
<input type="checkbox"/> Les agents du ministère	<input type="checkbox"/> Les cabinets ministériels	<input checked="" type="checkbox"/> D'autres acteurs publics
<input checked="" type="checkbox"/> Les autres directions	<input checked="" type="checkbox"/> Le secteur privé	<input type="checkbox"/> Des organismes étrangers

### EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :

- Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle  
 Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale  
 Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

### LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES MISES EN ŒUVRE

E : Savoir agir dans un contexte complexe, faire preuve de créativité, trouver de nouvelles solutions, former d'autres agents, être référent dans le domaine.

M : Mettre en œuvre la compétence de manière régulière, corriger et améliorer le processus, conseiller les autres agents, optimiser le résultat.

A : Savoir effectuer, de manière occasionnelle ou régulière, correctement les activités, sous le contrôle d'un autre agent, savoir repérer les dysfonctionnements.

N : Disposer de notions de base, de repères généraux sur l'activité ou le processus (vocabulaire de base, principales tâches, connaissance du processus, global...)

Connaissances :

- Expérience de formation ou d'encadrement au sein des armées ou de l'Education Nationale ou des associations de jeunesse : E
- Sens de l'organisation : E
- Connaissance des dispositifs d'éducation et de formation : E
- Eléments de psychologie de l'adolescent : E
- Connaissance des administrations déconcentrées civiles et militaires, de la mise en œuvre territoriale des politiques publiques : M
- Connaissance des procédures administratives et financières : M

Savoir-être : Indiquez au moyen de \*\*\* en fonction des attentes

- Sens des relations humaines et capacité à l'empathie avec la jeunesse \*\*\*
- Capacité au leadership et maîtrise de soi \*\*\*
- Sens de l'initiative \*\*\*

Savoir-faire :

- Méthode de gestion d'un conflit : E
- Conduite d'un partenariat avec des associations, des administrations et des partenaires privés : E

**VOS CONTACTS RH (NOM, PRENOM, FONCTION, TELEPHONE, ADRESSE ELECTRONIQUE)**

Personne à qui adresser les candidatures (mail) : [maxime.lagleize@vaucluse.gouv.fr](mailto:maxime.lagleize@vaucluse.gouv.fr)

Personne à contacter (mail) : [alain.massenet@ac-aix-marseille.fr](mailto:alain.massenet@ac-aix-marseille.fr)

Autre personne à contacter (mail) : [marilyne.caveriviere@vaucluse.gouv.fr](mailto:marilyne.caveriviere@vaucluse.gouv.fr)

**Si vous souhaitez vous porter candidat-e,  
merci d'adresser un CV et une lettre de motivation, avant le 10/03/2021, à cette adresse mël :**

**[ddcs-snu-missions@vaucluse.gouv.fr](mailto:ddcs-snu-missions@vaucluse.gouv.fr)**

Le recrutement est conduit sous la responsabilité du Recteur d'académie, le chef de projet et les membres du comité de pilotage recevront les candidats présélectionnés en entretien.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE

ADJOINT EDUCATIF DU CHEF DE CENTRE DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

<b>CATEGORIE: A</b>	
<b>FAMILLE(S) PROFESSIONNELLE(S) REME</b> MANAGEMENT, PILOTAGE ET CONTROLE	<b>DOMAINE FONCTIONNEL RIME</b> RESPONSABLE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES
<b>CONTEXTE DU RECRUTEMENT :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Poste vacant <input type="checkbox"/> Poste susceptible d'être vacant <input type="checkbox"/> Création	
<b>Date souhaitable de prise de fonction : 15 mars 2021</b> <b>- Date de début de mission : 15 mars 2021</b> <b>- Mars 2021 : intégration dans la démarche collaborative; formation de 5 jours (date à confirmer);</b> <b>- De mars à mai 2020 : préparation et structuration des séjours (y compris recrutements), dans le cadre d'un travail partenarial (services de l'État, têtes de réseau associatives ...);</b> <b>- 21 Juin au 2 juillet 2021 : tenue du séjour de cohésion (prévisionnel);</b> <b>- Date de fin de la mission: mi-juillet 2021 - clôture puis évaluation des séjours de cohésion</b>	
<b>LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE :</b>	
<b>Direction ou service :</b>	<b>DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE,</b> SERVICE DEPARTEMENTAL A LA JEUNESSE, A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS
<b>Adresse :</b>	49 RUE THIERS, 84000 AVIGNON
<b>LOCALISATION FONCTIONNELLE LORS DU SEJOUR DE COHESION :</b>	
<b>Adresse :</b>	ACCUEIL HEBERGEMENT LOGIS DES JEUNES DU COMTAT <b>201, RUE KALLERT, 84200 CARPENTRAS</b>

LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT

<b>FONCTION : ADJOINT EDUCATIF DU CHEF DE CENTRE DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL</b>
<b>NOMBRE D'AGENTS A ENCADRER : 30 CADRES ET 176 VOLONTAIRES</b>
<b>CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE : VACATIONS</b> EN FONCTION DE L'ORIGINE DU RECRUTEMENT : CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF, CDD, MISE A DISPOSITION, DETACHEMENT, AUTRE. OBLIGATION DE LOGEMENT PENDANT LE SEJOUR DE COHESION. PARTICIPATION A UNE FORMATION DEDIEE AVANT LE SEJOUR
<b>DESCRIPTION DE LA STRUCTURE :</b> Le SNU est un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale – qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires –, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Le SNU se décline en 4 phases successives, dont 2 phases obligatoires, à partir de 15 ans : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une phase préalable d'information et de préparation, qui permet d'informer les familles et de préparer l'appel des jeunes. Appuyée sur le collège et les programmes d'enseignement, elle se traduit également par l'organisation d'une journée d'information en classe de 3<sup>ème</sup> ;</li> </ul>

- un séjour de cohésion de deux semaines obligatoire, et destiné à transmettre un socle républicain fondé sur la mise en activité, les symboles collectifs et l'esprit de défense comme de résilience. Ce séjour, effectué dans l'année qui suit la classe de 3<sup>ème</sup>, sera aussi l'occasion de bilans individuels (illettrisme, compétences), les bilans de santé seront effectués avant le séjour ;
- une mission d'intérêt général, obligatoire inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours. Fondées sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel ;
- Une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois, qui pourrait être réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.

Une équipe de projet pilote la mise en œuvre locale du projet sur la base des orientations définies nationalement. Sous la direction du recteur, un comité de pilotage associe les services départementaux de la préfecture, de l'éducation nationale, le délégué militaire départemental, le directeur départemental de la sécurité publique, le commandant du groupement départemental de gendarmerie, le commandant du service départemental d'incendie et de secours et la délégation départementale de l'ARS. Le chef de projet qui pilote la réalisation du projet départemental est le premier interlocuteur du directeur de centre, son premier donneur d'ordres et son principal appui.

Les modalités de mise en œuvre du SNU sont guidées par l'impératif absolu de sécurité. Une attention particulière devra notamment être portée au respect de l'intégrité physique, psychologique et morale des jeunes mineurs, tout particulièrement à l'occasion du séjour de cohésion.

Au titre de ses compétences relatives à l'action éducative, l'IA-DASEN dirige les travaux de déploiement du SNU. L'IA-DASEN, pour le Recteur, est responsable du dispositif et s'appuie sur un **chef de projet** qui pilote **la réalisation du projet départemental** et qui est le premier interlocuteur et donneur d'ordres du chef de centre. Le chef de projet départemental s'appuie sur un comité de coordination départementale, chargé de la mobilisation et de la coordination des services de l'État.

Dans chaque département, **un ou plusieurs centres d'hébergement** abritent le ou **les séjours de cohésion**. Chaque centre est dirigé par une équipe de direction, composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l'action publique, associative ou professionnelle concourant à la mise en œuvre du SNU.

Le chef de centre est appuyé dans ses missions par 2 adjoints :

- **un adjoint encadrement**, chargé de la direction et de l'animation des tuteurs et des cadres de compagnie ;
- **un adjoint éducatif** qui coordonne l'ensemble des intervenants, s'assure de la cohérence du projet pédagogique avec l'ensemble des administrations, agences et associations concourantes.

Il dispose **d'une équipe de soutien du centre** composée de :

- **un intendant** chargé de la gestion quotidienne du centre
- **un infirmier** qui assure le suivi sanitaire des jeunes et contribue à la promotion de la santé
- **un référent sport et cohésion** qui appuie l'action des capitaines de compagnie dans ces deux domaines et relaie celle de l'équipe de direction du centre.

**Un binôme de cadres de compagnie et des tuteurs de maisonnées** constituent l'encadrement au contact des volontaires. Le chef de centre choisit au sein de ce binôme de cadres expérimentés, le **capitaine de compagnie** (ou chef de compagnie) **et son adjoint**.

Les compagnies d'une cinquantaine de volontaires sont mixtes. Dans chaque compagnie, les volontaires sont regroupés en maisonnées, non-mixtes, d'une dizaine de jeunes gens. A la tête de chaque maisonnée, un **tuteur** de même sexe incarne le premier niveau de la chaîne d'autorité et de responsabilité du centre.

**EFFECTIFS DE LA STRUCTURE : 30 CADRES ET TUTEURS DE MAISONNEES, 200 VOLONTAIRES**

#### **DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITES, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES)**

Membre de l'équipe de direction, l'adjoint éducatif seconde le chef de centre dans sa mission éducative et pédagogique. En amont du séjour, il participe à la conception de la maquette pédagogique, sur la base du guide pratique SNU autour des sept thématiques de formation, ainsi qu'à son appropriation par tous les encadrants. Pendant le séjour, il s'assure de la bonne mise en œuvre des activités et de l'application d'une pédagogie active et participative. Son action se déploie dans trois domaines principaux :

##### 1. Préparation du séjour de cohésion

- L'adjoint éducatif identifie et mobilise les intervenants institutionnels et associatifs
- il décline le guide pratique SNU en un projet pédagogique de centre
- il s'assure de la cohérence d'ensemble de l'emploi du temps, notamment en ce qui concerne les objectifs pédagogiques et les volumes horaires, en conformité avec le projet territorial
- il fait mettre en œuvre, en matière d'activités, le projet départemental
- en amont du séjour de cohésion, il organise la formation des tuteurs de maisonnée et des cadres de compagnie
- il est le garant de la bonne information des intervenants extérieurs à l'équipe du centre. Pour cela, il se fonde sur le cadre

fourni par la Mission SNU.

## 2. Définition de l'emploi du temps et suivi des activités

- L'adjoint éducatif est associé à l'élaboration de l'emploi du temps
- il en assure la diffusion à tous les intervenants
- il s'assure du bon déroulement de l'emploi du temps et de la conformité des activités programmées
- à l'occasion des diverses activités, il participe à l'identification des volontaires qui nécessitent une prise en charge dans la durée. En lien avec le chef de centre, il assure le relais avec les services compétents dans les départements de résidence de ces jeunes pour ce qui concerne les domaines pédagogique et social. Il s'assure que le référent santé s'acquitte de cette mission dans le champ médico-social.

## 3. Mise en œuvre d'une pédagogie spécifique au SNU

- Dans la préparation des blocs de formation comme dans leur conduite, il fait mettre en œuvre, par tous les intervenants, une pédagogie active et participative (petits groupes, mises en situation concrètes, responsabilisation des volontaires, inclusion)
- En amont du stage et en lien avec les ressources locales pertinentes, il identifie avec les intervenants les activités collectives, les études de cas, les jeux de rôle, les sorties de découverte ou les visites de sites, etc. à mettre en œuvre.

En relation étroite avec l'adjoint encadrement, il veille à ce que la pédagogie active irrigue aussi la vie quotidienne et les temps encadrés par les tuteurs et par les cadres de compagnie.

## 4. Contrat

Durée du contrat : non consolidée (cible 27 jours)

Préparation, participation au pilotage	Formation Nationale	Rencontre avec les équipes	Réunion Avant séjour	Séjour 22/06 au 03/07	Repos compensateur	Evaluation et bilan
3	5	2	1	12	2	2

### PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS :

- |  |   |  |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Les autres services de la direction | <input checked="" type="checkbox"/> Les services déconcentrés | <input checked="" type="checkbox"/> D'autres ministères      |
| <input type="checkbox"/> Les agents du ministère             | <input type="checkbox"/> Les cabinets ministériels            | <input checked="" type="checkbox"/> D'autres acteurs publics |
| <input checked="" type="checkbox"/> Les autres directions    | <input checked="" type="checkbox"/> Le secteur privé          | <input type="checkbox"/> Des organismes étrangers            |

### EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :

- Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

### LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES MISES EN ŒUVRE

#### CONNAISSANCES :

- Expérience préalable dans la direction ou l'animation d'une structure d'accueil des mineurs ou d'un établissement scolaire
- Expérience dans le pilotage pédagogique des activités de formation
- Psychologie et sociologie des adolescents
- Techniques de management
- Dispositifs d'aide aux adolescents en situation de handicap ou à besoins particuliers
- Organisation de l'Etat, des administrations dans son département et des collectivités locales
- Réseau associatif régional et départemental

#### COMPETENCES MANAGERIALES REQUISES

- Sens des relations humaines
- Capacité au leadership et maîtrise de soi
- Autorité et rayonnement
- Capacité à animer des équipes
- Sens de l'initiative
- Conduite d'un partenariat avec des associations, des administrations et des partenaires privés

### VOS CONTACTS RH (NOM, PRENOM, FONCTION, TELEPHONE, ADRESSE ELECTRONIQUE)

Personne à qui adresser les candidatures (mail) : maxime.lagleize@vacluse.gouv.fr

Personne à contacter (mail) : alain.massenet@ac-aix-marseille.fr

Autre personne à contacter (mail) : [marilyne.caveriviere@vaucluse.gouv.fr](mailto:marilyne.caveriviere@vaucluse.gouv.fr)

**Si vous souhaitez vous porter candidat-e,  
merci d'adresser un CV et une lettre de motivation, avant le 10/03/2021, à cette adresse mël :**

**[ddcs-snu-missions@vaucluse.gouv.fr](mailto:ddcs-snu-missions@vaucluse.gouv.fr)**

Le recrutement est conduit sous la responsabilité du Recteur d'académie, le chef de projet et les membres du comité de pilotage recevront les candidats présélectionnés en entretien.